

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014 À 18 HEURES 30**

N° 5 - 113 / 2014 : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE MARKETING ET COMMERCIAL

**L'An Deux Mille Quatorze, le 1<sup>er</sup> juillet 2014**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Naïma MARENGO), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Michèle BARRAU-SARTRES), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Marie-Louise AT, Patrick BÊTEILLE, Frédéric ESQUEVIN, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Élodie NADJAR (pouvoir de Patrice BEDIER), Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Delphine MAILLET-RIGOLET, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Alain COURTY, Thérèse BEAUCOURT, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Jean-Charles BALARDY, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Patrice BEDIER (pouvoir à Elodie NADJAR), Sarah LAURENS, Stéphane BARDY.

**Membres suppléants :** Madame, Messieurs, Martine ALRAN-REY, Jacques ROUSSEL, Albert SARMAN, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 53**

**Votants : 46**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

**N° 5 - 113 / 2014 : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE MARKETING ET COMMERCIAL**

Pilote -Ressources Humaines

**Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie marketing et commerciale de la régie des transports urbains de l'albigeois et afin d'optimiser la rentabilité du réseau, il est apparu nécessaire de créer un poste de responsable marketing et commercial qui sera plus particulièrement chargé de :

- Définir les moyens adéquats pour distribuer et promouvoir l'offre de la régie des transports urbains, et accroître sa clientèle,
- Animer l'agence commerciale,
- Proposer des évolutions du réseau et une politique tarifaire,
- Définir, piloter et analyser les études de marché,
- Proposer des outils et des méthodes afin d'optimiser l'information des voyageurs en lien avec la direction de l'exploitation,
- Assurer la mise à jour du site internet et proposer de nouvelles fonctionnalités,
- Assurer la mise en valeur en externe de la régie et du réseau de transports urbains dans le cadre de partenariats ou d'organisation d'événements à finalité commerciale,
- Organiser et développer le partenariat avec les différentes autorités organisatrices de transports présentes sur le territoire albigeois,
- Participer à la définition de la politique de mobilité de l'agglomération, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de déplacements urbains et aux plans de déplacements des entreprises et administrations du territoire.

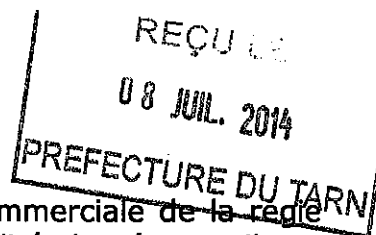
Compte-tenu des compétences exigées pour assurer le pilotage et la coordination de ces activités, considérant la spécificité de cet emploi, la technicité particulière requise notamment dans le domaine des transports et les qualifications nécessaires, il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste de responsable marketing et commercial contractuel à temps complet, dans le cadre des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3-2.

Compte tenu de la nature des fonctions et des missions qui seront confiées à la personne recrutée, je vous propose de fixer la rémunération de cet emploi par référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



**ENTENDU** LE PRESENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, par 44 voix pour et 2 abstentions**  
(monsieur Roland FOISSAC, madame Dominique MAS),

**DECIDE**

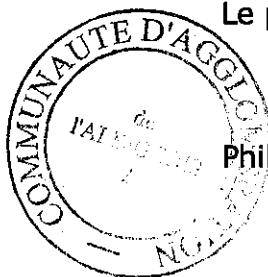
**DE CREER** un poste de responsable marketing et commercial, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**DE FIXER** la rémunération de cet emploi par référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial et de lui attribuer le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité

**DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2014,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE.

